

# FAUT-IL RECONSTRUIRE LES TUILERIES ?

par

*Alain BOUMIER*

Séance du mercredi 26 février 2003

Voilà un thème peu banal, aux confins du sensationnel et de l'irréel, et tout à la fois captivant et difficile :

- captivant, car c'est un sujet inattendu et, paradoxalement, un sujet « neuf » ! Voici plus d'un siècle que le pavillon de Flore et le pavillon de Marsan se font face, sans avoir été construits dans ce but,
- sujet difficile mais exaltant, car j'ai l'impression de m'aventurer avec vous, sans jalons, sur un terrain oublié, sorti des mémoires et des consciences.

Je vais traiter le sujet en trois parties : ce qu'étaient les Tuileries, ce que l'on peut faire, ce qu'il en résulterait.

## Ce qu'étaient les Tuileries

### *Trois siècles de persévérance – La rémanence*

De nos jours, dans l'acception courante, le mot Louvre évoque un musée et le mot Tuileries un jardin. Cela prouve que quelque chose ne va pas quelque part.

Le palais du Louvre, merveilleux écrin du musée, est un peu oublié et le palais des Tuileries en est inséparable. Ils sont le résultat de trois siècles de persévérance, à l'image de la France qui, précisément pendant le même temps, prit sa configuration et sa personnalité contemporaines.

Les noms de Philibert de l'Orme, Bullant, du Cerceau, Louis Le Vau, Percier et Fontaine, Visconti et Lefuel, sont inséparables du palais des Tuileries, même si leur œuvre échappe à nos regards. Comment oublier aussi que Soufflot et Gabriel y procédèrent aux aménagements nécessaires pour que l'Opéra s'y installe et donne ses représentations de 1764 à 1770, puis la Comédie-Française de 1770 à 1782 ?

C'est aux Tuileries que Beaumarchais créa son *Barbier de Séville* en 1775, et qu'en 1778, Mozart, alors âgé de 22 ans, y créa sa symphonie n° 31 dite *Parisienne*. Cette même année, Voltaire y fut « couronné » par les comédiens français en une soirée qui frappa beaucoup les esprits,

le futur Charles X et le futur Philippe-Égalité étant discrètement présents. C'est encore au théâtre des Tuileries que furent créées en 1787 les six symphonies parisiennes de Haydn.

De même que les pensées, par essence immatérielles, ont leur existence propre et vont leur chemin dans le temps, les chefs-d'œuvre n'auraient-ils pas une présence ineffaçable ? Ne subsiste-t-il pas une rémanence de leur charge émotionnelle ?

### *Les principes de 1789, inséparables des Tuileries*

Peu d'événements de la monarchie dite absolue se rattachent au palais des Tuileries, inséparable de l'idée moderne de nation et de l'existence de notre drapeau tricolore. Louis XIV n'y résida que quatre ans, de 1667 à 1671. Louis XV y vécut son enfance de roi mineur et partit pour Versailles à l'âge de 13 ans quand prit fin la Régence.

Les Tuileries ont remplacé le château de Versailles en tant que résidence officielle du chef de l'État à partir de 1789. Une page est alors tournée dans l'Histoire de France et du monde. Les Tuileries sont dès lors le vif symbole de trois faits nouveaux et modernes :

- la Déclaration des droits de l'homme, qui fera le tour de la planète,
- le principe de la souveraineté du peuple,
- la notion contemporaine de l'État.

### *Un monument de mémoire, de Louis XVI à Napoléon III*

Depuis 1789, tous les régimes se sont succédé aux Tuileries : Louis XVI roi constitutionnel – avec la première célébration du 14 juillet, un an après la prise de la Bastille, pour la grande fête de la Fédération : la France réconciliée avec elle-même, ce 14 juillet 1790 –, la Convention et le Comité de salut public, le Directoire (le Conseil des anciens siégeait aux Tuileries), le Consulat (le premier consul n'est resté qu'un mois au Petit-Luxembourg), le Premier Empire et son Conseil d'État, Louis XVIII, Charles X, la Monarchie de Juillet, la République présidentielle de 1852 et enfin le Second Empire.

N'est-ce pas proprement fascinant ? Peut-être davantage même que ne l'est la succession en bon ordre des règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI au château de Versailles pendant un temps à peine plus long.

Combien chargée est notre histoire de 1789 à 1870 ! Et quelles transformations ont été celles de la France durant cette période ! L'élément stable était justement le lieu du pouvoir central : les Tuileries. Elles symbolisaient alors, en France et à l'étranger, la puissance de la grande nation. Le palais était un lieu de pouvoir et déjà un vivant monument de mémoire.

### *Une œuvre nationale*

La réunion des Tuileries au Louvre a été décidée par une loi de la République, le 16 octobre 1849, et menée à bien par le Second Empire.

Un quartier de Paris s'élevait alors entre les deux palais. Et c'est aux Tuileries, que Louis-Napoléon, président de la République, a signé le décret du 12 mars 1852 portant réunion des deux palais. Les premiers mots du décret sont significatifs du souci de continuité française :

*« Louis-Napoléon, Président de la République Française, considérant que la réunion du palais du Louvre à celui des Tuileries, commencée sous le règne de Louis XIV, et continuée par l'Empereur Napoléon, est une œuvre nationale qu'il importe d'achever. »*

Après cinq ans de travaux intenses et le concours d'un nombre considérable d'hommes de l'art et d'artistes de toutes disciplines, Napoléon III inaugura le nouveau Louvre le 14 août 1857. Il prononça un discours tirant les enseignements de cette œuvre nationale étendue sur trois siècles :

*« Je me félicite avec vous de l'achèvement du Louvre. Je me félicite surtout des causes qui l'ont rendu possible. Ce sont, en effet, l'ordre, la stabilité rétablis et la prospérité toujours croissante du pays, qui m'ont permis de terminer cette œuvre nationale. Je l'appelle ainsi puisque tous les gouvernements qui se sont succédé ont tenu à honneur de finir la demeure royale commencée par François I<sup>er</sup>, embellie par Henri II.*

*D'où vient cette persévérance et même cette popularité pour l'exécution d'un palais ? C'est que le caractère d'un peuple se reflète dans ses institutions comme dans ses mœurs, dans les faits qui l'enthousiasment comme dans les monuments qui deviennent l'objet de son intérêt principal. Or la France, monarchique depuis tant de siècles, qui voyait sans cesse dans le pouvoir central le représentant de sa grandeur et de sa nationalité, voulait que la demeure du Souverain fût digne du pays, et le meilleur moyen de répondre à ce sentiment était d'entourer cette demeure des chefs-d'œuvre divers de l'intelligence humaine.*

*Au Moyen Âge, le roi habitait une forteresse hérissée de moyens de défense. Bientôt le progrès de la civilisation remplaça les créneaux et les armes de guerre par les produits des sciences, des lettres et des arts.*

*Aussi l'histoire des monuments a-t-elle sa philosophie comme l'histoire des faits.*

*De même qu'il est remarquable que sous la première révolution le comité de salut public ait continué à son insu l'œuvre de Louis XI, de Richelieu, de Louis XIV, en portant le dernier coup à la féodalité et en poursuivant le système d'unité et de centralisation, but constant de la monarchie ; de même n'y a-t-il pas un grand enseignement à voir pour le Louvre la pensée de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI, de Napoléon, adoptée par le pouvoir éphémère de 1848 ?*

*L'un des premiers actes, en effet, du Gouvernement provisoire fut de décréter l'achèvement du palais de nos rois. Tant il est vrai qu'une nation puise dans ses antécédents, comme un individu dans son éducation, des idées que les passions du moment ne parviennent pas à détruire. Lorsqu'une impulsion morale est la conséquence de l'état social d'un pays, elle se transmet à travers les siècles et les formes diverses des gouvernements, jusqu'à ce qu'elle atteigne le but proposé.*

*Ainsi l'achèvement du Louvre, auquel je vous rends grâce d'avoir concouru avec tant de zèle et d'habileté, n'est pas le caprice d'un moment, c'est la réalisation d'un plan conçu pour la gloire et soutenu par l'instinct du pays pendant plus de trois cents ans<sup>1</sup>. »*

### *L'apport considérable du Second Empire aux Tuileries et au Louvre*

L'ensemble Louvre-Tuileries s'est développé sous le Second Empire en proportion des métamorphoses de Paris et de la France. Les Tuileries se sont trouvées au centre du redéploiement urbain de la capitale, comme l'explique très clairement M. Michel Carmona, directeur de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne.

Le guichet des Saints-Pères a été édifié, accès majestueux au palais des Tuileries, auquel fait suite l'arc de triomphe du Carrousel, seuil du parvis des Tuileries.

Face aux Tuileries, a été créé un rectangle parfait de deux hectares, appelé cour Napoléon III. C'est l'actuelle cour Napoléon, où se trouve la pyramide. Une statue en pied de Napoléon III, toujours en place, prise dans le fronton du pavillon Denon, surplombe la pyramide. Deux plaques de marbre, intégrées à la façade du pavillon central, dit de l'horloge, dont le péristyle relie la cour Napoléon à la Cour carrée, mémorisent le rôle moteur du Second Empire dans l'histoire des deux palais :

à gauche du péristyle

FRANÇOIS I <sup>er</sup> COMMENCE LE LOUVRE EN 1541 CATHERINE DE MÉDICIS COMMENCE LES TUILERIES EN 1564
--

à droite du péristyle

NAPOLÉON III RÉUNIT LE LOUVRE AUX TUILERIES 1852-1857
--

Après la réunion des deux palais, ce fut au tour des Tuileries de se développer sous le Second Empire, selon le plan de restauration et d'agrandissement, approuvé par l'Empereur en 1862. Ce plan programme portait sur l'élément central (actuellement manquant), ainsi que sur l'aile nord le long de la rue de Rivoli avec le pavillon de Marsan, et l'aile sud le long des quais avec le pavillon de Flore.

Cette dernière, en mauvais état (elle avait plus de 250 ans), a été arasée et réédifiée. Il suffit de comparer ce qu'était le pavillon de Flore d'Henri IV et celui de Napoléon III pour évaluer les embellissements des Tuileries par Hector Lefuel.

### *Le rayonnement des Tuileries*

C'est sous le Second Empire que les Tuileries connurent leur plus fort rayonnement. Tous les souverains d'Europe s'y sont rendus, empressés, en hommage à la France métamorphosée de Napoléon III. Le roi Guillaume de Prusse y fut logé au pavillon de Marsan. « *Les Tuileries, c'était la pompe des cérémonies officielles* » écrira Augustin Filon, précepteur du prince impérial. Dans

1. *Œuvres de Napoléon III*, Paris, Henri Plon et Amyot éditeurs, 1869, tome 5, p. 39.

l'immense salle du théâtre, de près de 1 000 m<sup>2</sup>, dont la scène avait été démontée, un dîner d'apparat a été donné en juin 1867 en l'honneur du tsar Alexandre II et du roi Guillaume de Prusse.

### *La mutilation*

Pendant la Commune, les Tuileries, comme beaucoup d'autres monuments publics siège du pouvoir, furent incendiées avec méthode et haine. Mais contrairement aux autres, les Tuileries ne furent pas reconstruites. Les murs étaient intacts et la reconstruction aurait été aisée et moins coûteuse. L'arasement et la vente aux enchères publiques, à la « salle ordinaire des criées », des pierres chargées de notre histoire, ont entraîné une brutale déstabilisation de l'œuvre nationale dont parlait Napoléon III.

L'arasement peut même être regardé comme une sorte de défi, faisant peu de cas des deniers publics de la France de nos aïeux, défi aussi au législateur et peut-être surtout aux très nombreux artistes qui, au long des siècles, avaient donné le meilleur d'eux-mêmes, avec talent, constance, passion et amour, pour une œuvre qu'ils croyaient durable. Tous furent d'une certaine manière d'autres bâtisseurs de cathédrales.

Cet arasement a été beaucoup plus qu'une amputation, ce fut une mutilation de l'œuvre. Une partie fondamentale de ce monument de mémoire, au cœur de la capitale, a été effacée. Pour notre sensibilité française, si présente à l'Institut, n'est-ce pas aussi, en un sens, un coup au cœur de notre histoire ?

### *Le vide et l'éloge du vide*

#### *Faudrait-il ouvrir la Cour carrée côté sud ?*

Sur une largeur de 266 m, le vide s'est installé, rendant inutile et sans cause l'arc de triomphe du Carrousel qui, de majestueux, a tourné au dérisoire.

L'ancienne place du Carrousel – le parvis des Tuileries – est devenue un vaste espace sans noblesse ni beauté, dépourvue d'affectation. C'est un vide dénué de sens au bout de deux longues ailes, l'une le long des quais, l'autre le long de la rue de Rivoli. Il ne peut pas même justifier l'utilité que l'on voudrait lui trouver de continuer la longue perspective depuis les Champs-Élysées. En effet, c'est à l'emplacement même du palais des Tuileries que cette perspective bifurque et devient donc une ligne brisée.

La batterie de hauts bosquets, non éclairés le soir venu, qui a été aménagée entre l'emplacement des Tuileries et l'arc de triomphe du Carrousel, a pour effet de neutraliser cet espace de 2,6 hectares, littéralement abandonné au cœur de la capitale car personne n'ose s'y aventurer. C'est un étrange renoncement qui s'ajoute à celui de n'avoir pas reconstruit les Tuileries après l'incendie. Ces deux renoncements ne se compensent pas, ils s'additionnent et s'aggravent. C'est l'éloge du vide par le vide.

Cette « absence » a quelque chose d'une déperdition, d'une automutilation. Pourrait-on raisonnablement penser que la Cour carrée gagnerait à être ouverte par l'arasement de son côté sud,

dans le but de dégager une superbe perspective vers la passerelle des Arts et le dôme de l'Institut, qui se trouvent dans l'axe ?

## Ce que l'on peut faire

### *De quoi s'agit-il ?*

Réfléchissons :

- le musée du Louvre manque de place pour exposer de nouvelles collections comme le souhaiterait le président de la République (l'art d'Islam),
- les réserves du musée du Louvre ne sont plus à l'abri de la crue centennale ;
- aucune extension n'est possible dans les limites actuelles ;
- un véritable musée des Tuileries, consacré au XIX<sup>e</sup> siècle serait utile ;
- 3 000 m<sup>2</sup> de bureaux sont installés depuis vingt ans dans des baraquements provisoires qui défigurent le site, sur l'emplacement même du palais des Tuileries ;
- faute de place également, le musée des Arts décoratifs, au pavillon de Marsan, ne peut exposer qu'une faible partie de ses riches collections.

Devant cette énumération non exhaustive, la solution nécessaire n'est-elle pas de réfléchir enfin à la restitution des Tuileries à la France ? C'est ce que l'Académie du Second Empire a pris l'initiative de proposer à M. le Ministre de la Culture et de la Communication le 18 décembre 2002 au Louvre, à l'occasion de la cérémonie du 150<sup>e</sup> anniversaire de la réunion des Tuileries au Louvre (1852-2002), et dont la presse a fait état.

### *Avons-nous les plans ?*

Le terrain appartient à l'État et il est essentiel de savoir que tous les plans des Tuileries sont précieusement conservés, intacts et dans leur intégralité. Les projets de Lefuel pour les Tuileries sont eux aussi conservés avec soin. Par ailleurs, nous tenons de M. Daniel Alcouffe, conservateur général du patrimoine, chargé du département des objets d'art au Louvre, qu'également le mobilier des Tuileries est conservé intact ainsi que les tableaux qui étaient aux murs.

Pour ce qui est de la pierre de taille, de bonnes carrières restent disponibles en Île-de-France et pourraient être utilement réactivées à cette occasion.

Quant aux métiers d'art, une commande de cette ampleur serait salutaire, voire salvatrice. Elle serait à même de maintenir l'existence de talents auxquels les constructions modernes ne font plus appel, et dont la disparition serait probablement irrémédiable. Selon l'idée du professeur Michel Carmona, directeur de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne, la reconstruction des Tuileries devrait faire l'objet d'un chantier école pour les métiers d'art, à envisager avec le concours de la chambre des métiers.

### *La République se contredirait-elle ?*

Peut-on opposer à ce projet une loi qui aurait été votée tendant à supprimer le palais des Tuileries, puisqu'en fin de compte c'est ce qui se produisit.

La réponse est non, bien au contraire.

Alors même que les façades étaient encore en place, côté cour et côté jardin, dans toute leur majesté malgré l'incendie, le gouvernement de la République s'est engagé solennellement devant le Parlement, à reconstruire les Tuileries, soit à l'identique, soit sous une forme plus ramassée.

Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a déclaré le 28 juin 1882 au cours du débat sur les Tuileries au Sénat :

*« En cet état de choses, le Gouvernement, Messieurs, pense que le véritable moyen de hâter la reconstruction, de la rendre indispensable, c'est d'en démontrer l'urgence aux esprits les plus récalcitrants, c'est de faire disparaître les ruines des Tuileries. Alors, seulement, il sera évident pour tous qu'il faut les remplacer par quelque chose.*

*Alors il s'élèvera un cri public, et il ne se trouvera pas un gouvernement, si mal disposé que vous le supposiez, qui puisse y résister. Or Messieurs, le gouvernement qui a l'honneur de vous parler et qui a présenté le projet de loi ne peut être, je crois, soupçonné de mauvaise volonté à ce sujet. Je l'ai déclaré devant la Commission : notre intention formelle – et nous en prenons l'engagement – est de remplacer le palais des Tuileries par un monument, monument que nous tâcherons de faire moins coûteux, le moins coûteux possible pour nos finances, mais en même temps digne de la France et de la République. Ce monument sera – nous sommes même d'accord sur sa destination – un musée de l'art moderne, qui débarrassera le palais du Luxembourg du grand encombrement dont le Sénat se plaint depuis son installation dans ce palais [interruptions à droite].*

*Ainsi, Messieurs, je le répète, les véritables partisans de la reconstruction doivent commencer par voter la démolition. C'est la voie la plus sûre et la plus prompte pour y parvenir. C'est aussi la démonstration la plus éclatante que cette reconstruction est une nécessité [Très bien ! très bien ! à gauche]<sup>2</sup>. »*

Et effectivement, Lefuel et Viollet-le-Duc ayant quitté ce monde, c'est Charles Garnier qui reçut une commande de l'État pour formuler des propositions. Ses esquisses, découvertes ces dernières années aux Archives nationales, restèrent lettre morte du fait de l'instabilité ministérielle chronique de la III<sup>e</sup> République.

Comme les premières esquisses de Lefuel après l'incendie, celles de Garnier prenaient le parti d'un monument court, n'occupant que 60 % de l'espace entre les pavillons de Flore et de Marsan.

---

2. *Journal Officiel*, débats parlementaires, Sénat, 28 juin 1882, p. 695.



### *Relier les pavillons de Flore et de Marsan*

De nos jours, alors que le musée du Louvre manque dramatiquement de place et aussi d'espaces de sécurité pour ses réserves, reconstruire des Tuileries non reliées au Louvre ne semble pas une bonne solution. Une réédification partielle et isolée paraîtrait mal justifiée, mal à sa place, discutable dans son existence. Ce serait déstabiliser l'ensemble qui a été voulu « un et homogène ».

Henri Bernard, architecte chargé par le général de Gaulle, président de la République, de proposer une reconstruction des Tuileries pour redevenir la résidence du chef de l'État, avait projeté un palais indépendant du Louvre et s'étendant jusqu'à l'arc de triomphe du Carrousel. Mais il s'agissait alors d'isoler nécessairement du musée la résidence du président de la République. Cet impératif de sécurité n'est pas de mise dans le cadre, précisément, d'une extension du musée du Louvre. Il s'agit au contraire de rendre les Tuileries au musée.

La solution la plus logique et la plus utile est de restituer les Tuileries telles qu'elles étaient à la fin du Second Empire, et non de construire un monument qui soit simplement décoratif et qui n'assurerait pas la continuité des circulations intérieures avec les pavillons de Flore et de Marsan.

C'est sous le Second Empire que les Tuileries développaient la plus grande superficie de plancher : 266 m de long par 25 m environ de largeur, soit 20 000 m<sup>2</sup> de plancher hors œuvre, sans compter les combles et les sous-sols. Voilà qui serait actuellement bien utile au Louvre ou pour toute autre affectation en rapport avec l'histoire des Tuileries.

Dans cette hypothèse, une question se pose, soulevée par Daniel Alcouffe, conservateur général chargé du département des objets d'art au musée du Louvre. Doit-on se priver des façades intérieures des pavillons de Flore et de Marsan, c'est-à-dire qui se font face ? Cela aussi mérite réflexion. Mais tout d'abord, ne négligeons pas que ces façades n'auraient pas dû être. Ce sont les malheurs des Tuileries qui ont valu, comme le disait le baron Haussmann, aux pavillons de Flore et de Marsan de devenir des éléments dont on ne comprendra même plus l'existence. Une solution pourrait être de construire, dans le jardin des Tuileries un pavillon carré de mêmes dimensions et d'y remonter ces deux façades.

### *Le parking en sous-sol est-il un obstacle ?*

Par ailleurs, pour ce qui est des sujétions, sachons que le parking souterrain du Louvre et son accès en sous-sol par la trémie de l'avenue du général Lemonnier ne sont en rien des obstacles. Les Tuileries reposeraient sur une dalle pour un tiers environ de son assise et sur ses fondations pour le reste, ou sur de nouvelles fondations. L'existence du parking n'est donc pas un obstacle.



*Reconstruire à l'identique : l'exemple de la Russie,  
de la Pologne, de l'Allemagne, du grand-duché du Luxembourg*

Pour ce qui est du style de la reconstruction à envisager, Hector Lefuel avait posé la question à Napoléon III.

Il s'agissait alors de choisir de reconstruire le pavillon de Flore et la galerie du bord de l'eau, soit dans le style de l'architecture d'origine, vieille de plus de deux siècles, ou dans un style d'architecture plus actuelle. Napoléon III avait tranché en faveur du respect du style d'origine. Lefuel l'a relaté :

*« Élever des bâtiments sans relation de style avec les anciens, et portant plus rigoureusement la date du règne actuel, était une idée qui ne manquait pas de séduction : mais n'était-il pas à craindre de faire une construction trop en désaccord avec les autres et n'était-ce pas plus prudent d'adopter franchement le style de la galerie dite d'Henri III qui passe pour une des merveilles de l'art français ? C'est ce dernier parti que l'Empereur a voulu adopter et l'exécution démontrera la sûreté de ses appréciations. »*

À la Chambre des députés, lors du débat sur la reconstruction des Tuileries, le baron Haussmann a soutenu ce même point de vue :

*« LE BARON HAUSSMANN. — [...] On me dira, sans doute, qu'on ne peut restaurer aucune des constructions des Tuileries ; que l'incendie a été tellement destructeur qu'il faudrait tout reconstruire de fond en comble. Je ne crois pas qu'il fallût refaire les fondations, qui forment une partie importante de toute construction, et je croirai difficilement qu'on ne puisse utiliser aucune portion des façades ; mais, s'il fallait absolument reprendre toute la superstructure, on pourrait procéder comme sous l'Empire.*

*On a repris alors, de point en point, toute la construction de la galerie Henri IV ; on a moulé toutes les pierres sculptées ; on les a exactement reproduites et remplacées. Evidemment, ce ne sont plus des pierres du temps de Henri IV qui constituent la façade ; mais la pensée de l'architecte a été conservée fidèlement et peut être transmise à de nouvelles générations : en fait d'art, c'est le point essentiel. Ce qui importe, ce n'est pas la matière, c'est l'expression du sentiment de l'auteur [marques d'assentiment].*

*Messieurs, ce qui a été fait pour la galerie de Henri IV peut se faire pour l'œuvre de Philibert Delorme et de Jean Bullant. On peut reconstruire le pavillon central, « sauf à le couronner de manière plus heureuse que ne l'a fait l'architecte Le Vau sous Louis XIV [...] »<sup>3</sup>.*

Ne serait-ce pas la sagesse même de nous en tenir, nous aussi, au même principe respectueux du concepteur originel, en décidant de restituer les Tuileries à l'identique, telles qu'elles étaient à la fin du Second Empire ?

---

3. *Journal Officiel*, Chambre des députés, 30 juillet 1879, p. 7746.

En tout état de cause, la règle qui prévaut pour les monuments historiques est de restituer le dernier état antérieur. C'est-à-dire en l'occurrence avant l'incendie de mai 1871.

Nous ne serions pas les seuls à vouloir restaurer un monument de mémoire dans son état antérieur et dans sa splendeur passée. La Russie en a donné l'exemple en réédifiant à l'identique les palais de Tsarskoïe Selo et de Peterhof à Saint-Pétersbourg, la Pologne avec le château de Varsovie et l'Allemagne qui entreprend de reconstruire à l'identique la Frauen Kirche à Dresde. Plus proche de nous, le château de Vianden, au grand-duché de Luxembourg, après être resté en ruine pendant quatre siècles, a été reconstruit à l'identique et est à présent un centre culturel florissant et rentable.

Une autre question se pose : le plan d'ensemble de Lefuel pour la restauration et l'agrandissement des Tuileries, approuvé par Napoléon III en 1862, prévoyait l'amélioration des Tuileries, vétustes et manquant de confort, en continuation des travaux de la galerie du bord de l'eau et du pavillon de Flore. Déjà sur une dizaine de mètres, les Tuileries avaient été détruites et reconstruites, pour leur raccordement au nouveau pavillon de Flore. Cette partie neuve a d'ailleurs beaucoup mieux résisté à l'incendie. Sous la III<sup>e</sup> République, Lefuel a reconstruit le pavillon de Marsan et l'épaississement de la galerie le long de la rue de Rivoli, selon ce plan d'ensemble.

Ne serait-il donc pas souhaitable de réédifier les Tuileries, telles qu'elles allaient être, plutôt que comme elles étaient ? Mais pour des raisons historiques *stricto sensu*, il semble bien que nous ayons un devoir de restitution du dernier état connu, à la fin du Second Empire.

Ce ne serait pas un pastiche, ce serait une réémergence, un rétablissement des Tuileries.

### *Qu'en serait le coût ?*

Bien sûr, au-delà du principe même de la réédification des Tuileries, le coût prévisionnel de cette reconstruction est très attendu. En première analyse et sous réserve d'avant-projet technique, l'enveloppe à prévoir est de 300 millions d'euros, soit 2 milliards de francs, pour 20 000 m<sup>2</sup> de plancher hors œuvre sur un terrain qui est déjà la propriété de l'État. Cela correspond à 15 000 euros/m<sup>2</sup>, sujétions comprises.

Pour se donner des éléments de comparaison, notons que ce coût prévisionnel est quatre fois moindre que celui des travaux du Grand Louvre (8 milliards de francs dont un de restaurations). Il est égal au budget annuel de fonctionnement de La Villette comme le remarque M. Roger Taillibert, président de l'Académie des beaux-arts. Nous pouvons aussi comparer ce montant au prolongement de la ligne de métro Météor depuis la Madeleine jusqu'à Saint-Lazare : 160 millions d'euros. Enfin, l'on peut noter que le coût de la reconstruction des Tuileries équivaut à 0,09 % du budget de l'État (325 milliards d'euros, loi de finances pour 2003).

Tous les indicateurs montrent donc qu'il ne s'agit pas d'un gros chantier mais d'un chantier de taille moyenne.

### *Un financement sans peser sur le budget de l'État*

Le mode de financement que l'Académie du Second Empire propose est basé sur le mécénat, en s'appuyant sur la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, et sur une souscription nationale.

L'État propriétaire du sol pourrait consentir un bail à construction, selon la loi 64-1247 du 16 décembre 1964, à une fondation *ad hoc* qui aurait pour objet de réunir les fonds nécessaires et de reconstruire les Tuileries selon un cahier des charges. La fondation serait maître d'ouvrage avec un contrôle de l'État, et après achèvement des travaux, gérerait l'immeuble jusqu'à la fin du bail à construction.

Dès la réception des travaux, la plus grande partie des Tuileries serait mise à la disposition du musée du Louvre pour son agrandissement moyennant un simple loyer annuel. Au terme du bail, et tous contrôles techniques et financiers effectués, la fondation remettrait les Tuileries gratuitement à l'État.

### *Un Comité national pour la reconstruction des Tuileries*

Dans cette perspective, un Comité national pour la reconstruction des Tuileries est créé sous l'égide de l'Académie du Second Empire. Vibrante chaîne d'union par-delà les générations, les clivages politiques, et bientôt les frontières, ce Comité national a pour but de regrouper sympathisants, souscripteurs et mécènes. Il présentera au ministre de la Culture et de la Communication un programme et un financement.

Ce Comité national a pour vocation de se transformer le moment venu en une fondation ayant pour objectif de proposer un accord aux pouvoirs publics pour la reconstruction des Tuileries sous le contrôle de l'État, sans peser sur le budget de la Nation.

Ce *modus operandi* permettrait aux pouvoirs publics de contrôler, sans s'impliquer au quotidien ni financièrement. De cette manière, la reconstruction des Tuileries ne coûterait rien au contribuable, et le public disposerait d'un agrandissement du musée du Louvre, ou d'un musée des Tuileries, dans un chef-d'œuvre retrouvé.

## **Ce qu'il en résulterait**

### *Une vaste enceinte d'art*

Les Tuileries remises en place, l'ensemble monumental du Louvre et des Tuileries retrouverait immédiatement son harmonie, sa majesté et sa plénitude, par conséquent son rayonnement, au-delà même de sa beauté retrouvée. Un joyau du patrimoine mondial réapparaîtrait.

Mettre fin à la déperdition que constitue ce vide béant dans un ensemble conçu pour être une vaste enceinte d'art, comme l'est dans ses propres dimensions l'admirable Cour carrée,

restituerait cette ambiance spéciale d'un univers où la beauté et l'harmonie seules prévalent de toutes parts.

Une fois reconstituée, cette impressionnante enceinte d'art rendrait au guichet des Saints-Pères sa justification de grandiose entrée dans un monde de beauté. L'arc de triomphe du Carrousel retrouverait lui aussi sa justification, au lieu de devoir être une réplique miniature – et sans cause – de l'arc de triomphe de l'Étoile, auquel le vide des Tuileries le met en position de devoir faire face, alors qu'il n'a pas été conçu dans ce but.

### *Que deviendrait la plus belle perspective de Paris ?*

Le seul argument qui est opposé à la réédification des Tuileries est que la longue perspective jusqu'à la place de l'Étoile serait entravée. Cela mérite réflexion.

Qu'en est-il en réalité : le visiteur du Louvre vient-il pour regarder de loin l'arc de triomphe de l'Étoile ? De la pyramide de verre, c'est impossible : ce n'est pas dans l'axe et la perspective n'y est pas. Il faudrait pour cela se placer à hauteur de l'arc de triomphe du Carrousel. Quel inconvénient y aurait-il à profiter de cette merveilleuse perspective depuis le palais des Tuileries plutôt que du petit arc de triomphe ?

Vient-on vraiment au Louvre pour voir les Champs-Élysées ? Faudrait-il, pour cette raison, se priver des Tuileries reconstituées ? Vient-on au jardin des Tuileries pour voir la pyramide ? Elle est difficilement visible du jardin alors que les Tuileries réédifiées lui formeraient un écrin, la mettraient en valeur. Elle rayonnerait et régnerait sur l'enceinte d'art.

En revanche, que voit un visiteur du haut de l'arc de triomphe de l'Étoile : d'un côté la perspective de l'avenue de la Grande Armée, de la Défense et la Grande Arche. Comme au-delà, le visiteur de la Grande Arche verra la perspective se prolonger toujours dans l'axe historique, en paliers successifs jusqu'à l'autre boucle de la Seine.

Si le visiteur de l'arc de triomphe de l'Étoile se retourne, il peut admirer la magnifique perspective plongeante qui prend racine au cœur de la capitale, dans l'ensemble Louvre-Tuileries. Mais c'est une perspective qui finit mal. Le pavillon central des Tuileries n'est plus là pour la ponctuer et offrir au regard la beauté de son dôme qui était dans l'axe. Seule se présente au loin et de biais, tout à fait désaxée, la partie haute du pavillon Sully, qui relie la Cour carrée à la cour Napoléon. En fait, de ce côté-là, c'est une perspective en désordre. L'élément central a été retiré, déséquilibrant l'ordonnement, l'arborescence, de la composition d'ensemble. Car l'arc de triomphe de l'Étoile et les Champs-Élysées ont été construits pour être face aux Tuileries, comme la Défense fait face à l'Arc de triomphe.

Le baron Haussmann a bien expliqué cet impératif d'harmonie. Il prononça un vibrant plaidoyer pour la reconstruction des Tuileries, à l'Assemblée nationale, le 30 juillet 1879, précisément en sa qualité de seul député membre de l'Académie des beaux-arts :

« LE BARON HAUSSMANN. – *Évidemment, on ne s'est pas rendu compte de ce qui résultera, comme perspective, de la démolition pure et simple des ruines des Tuileries, parce que ces ruines font encore obstacle à la vue d'irrégularités que vous allez mettre à découvert. [...]*

*Quand on se trouvera dans la grande allée des Tuileries, et encore mieux, quand on se trouvera dans la grande avenue des Champs-Élysées et qu'on verra l'immense vide produit par la disparition complète des Tuileries, si bien que vous plantiez l'emplacement du palais et de la cour, vous n'arriverez jamais à détruire le fâcheux effet de vide.*

*D'ailleurs vous apercevriez au loin, et beaucoup trop loin, non pas en face, mais à votre gauche, et bien à votre gauche, le pavillon central du Louvre, avec tous les bâtiments secondaires, braqués en fausse équerre, et vous ne supporterez pas cette vue-là très longtemps [c'est vrai ! à droite]. Les masses forcément indécises de vos plantations ne sauraient remplacer en aucune façon les lignes fermes des bâtiments pris pour objectifs par l'illustre dessinateur du jardin des Tuileries, qui est aussi une œuvre d'art très remarquable.*

*Vous verrez quelque chose de pis que la malheureuse disposition, dont vous avez tous les jours le spectacle, des ailes du palais de Versailles dont les bras vont toujours s'écartant et qui finissent par ne rien embrasser qu'une grande place aride à pentes fuyantes. Vous aurez quelque chose de bien pis, car vous aurez un espace vide, presque triple, entre ces deux grands bras, entre ces deux grandes galeries maigres partant du Louvre et venant l'une le long des quais, et l'autre le long de la rue de Rivoli, pour finir aux pavillons de Flore et de Marsan, dont on ne comprendra même plus l'existence [...]<sup>4</sup>.*

### *Une double perspective inattendue et ses conséquences*

Les Tuileries à nouveau en place, l'expression « le Grand Louvre » de ces récentes années prendrait son sens et ne serait plus une appellation toute relative. Un pan essentiel et central de son ensemble indivis lui aura enfin été restitué.

En outre, une toute nouvelle double perspective nous serait disponible. Il suffirait d'aménager une terrasse panoramique de 100 m<sup>2</sup> au sommet du dôme central des Tuileries, comme celle qui existe déjà au sommet du pavillon Sully, et de la rendre accessible au public.

De cet observatoire fabuleux au sommet des Tuileries réédifiées, le visiteur serait étonné de découvrir deux points de vue magnifiques :

- d'un côté la grande perspective vers le jardin des Tuileries, les Champs-Élysées et l'arc de triomphe de l'Étoile,
- de l'autre une vue enchanteuse sur le palais du Louvre avec en premier plan l'arc de triomphe du Carrousel qui aura retrouvé une place d'honneur, plus loin la Cour carrée et au-delà cet ensemble unique constitué de la mairie du premier arrondissement, de son bef-

---

4. *Journal Officiel*, Chambre des députés, 30 juillet 1879, p. 7745-7746.

froi, et de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. À droite, le palais de l'Institut et plus loin Notre-Dame.

Ces deux perspectives ne sont-elles pas inattendues et proprement fascinantes ? Quelle vision grandiose, d'art et d'histoire de l'art, sous les yeux du visiteur français et étranger, étonné par tant de beauté, depuis un observatoire dont même nos aïeux ne disposaient pas !

Du haut de ce dôme des Tuileries, le spectateur – car il s'agira bien d'un spectacle – sera placé précisément au point où la perspective pivote et change d'axe. Ne prendrait-il pas alors la pleine mesure de ce grand dessein de plusieurs siècles ? Ne serait-ce pas, pour l'avenir, un légitime sujet de fierté pour la France et son rayonnement mondial ? La perspective actuelle ne serait pas entravée, elle serait rendue à elle-même et magnifiée.

Ne serait-ce pas une merveilleuse succession de paysages d'architecture urbaine, d'histoire de l'art et d'histoire de France, que d'offrir au regard du visiteur, cette chaîne de trois fabuleux observatoires panoramiques se ponctuant et s'appelant l'un l'autre : le dôme des Tuileries, l'arc de triomphe de l'Étoile, la Grande Arche ?

Ne serait-ce pas unir les siècles, les arts et les talents, dans ce que, cinq siècles durant, les hommes de tous les arts ont donné d'eux-mêmes avec amour, persuadés que l'œuvre commune perdurerait par-delà les siècles ?

Les pièces d'un puzzle grandiose sont là, il n'en manque qu'une : la décision de renouer avec ce qui fut grandiose et rassembler ce qui est éparé. N'est-ce pas une grande cause ?

### *Un parvis de 2,6 hectares*

Sur 266 m de long et 100 m de profondeur, soit 2,6 ha en plein centre du Paris historique, le parvis des Tuileries sera reconstitué et disponible pour des parades, des spectacles de son et lumière, et toutes fêtes de plein air, du printemps à l'automne. Ne serait-ce pas une fascinante reconquête de l'espace ?

L'Association des grands prix d'architecture de l'Académie des beaux-arts et des grands prix de Rome d'architecture, dont le président est M. Stéphane Millet, a beaucoup travaillé à ce que pourrait être la reconstitution du parvis des Tuileries. Elle a organisé une très belle exposition sur ce thème au beffroi de la mairie du premier arrondissement, dont relèvent le Louvre et les Tuileries, qui a été inaugurée par M. Jean-François Legaret, maire du 1<sup>er</sup>.

### *Le libre passage entre le jardin des Tuileries et le parvis*

Pour maintenir la libre circulation des piétons entre le jardin des Tuileries et la place du Carrousel, il conviendrait de maintenir en permanence ouvert sur cour et jardin le péristyle du pavillon central des Tuileries. À l'instar de ce qui est ménagé aux quatre côtés de la Cour carrée et à la porte des Lions par laquelle la cour du Carrousel communique librement avec les quais.

### *Une renaissance pour le jardin des Tuileries*

Le jardin des Tuileries avait été dessiné à la française par Le Nôtre pour être un parterre à apprécier depuis les fenêtres du palais, beaucoup plus que du regard du promeneur. Le jardin, actuellement privé de sa base d'appui qu'étaient les Tuileries, retrouverait son assise et son équilibre. Ce serait une renaissance et une redécouverte.

### *Un investissement porteur d'avenir*

L'économie du projet est saine. Il s'agirait d'un bon investissement équipement. Les Français disposeraient gratuitement d'un remarquable agrandissement du musée du Louvre.

La célèbre réflexion de Sacha Guitry : « *En construisant Versailles, le roi ne mettait-il pas notre argent de côté ?* » pourrait s'appliquer à la reconstruction des Tuileries, un investissement porteur d'avenir. Le château de Versailles – en tant qu'ancienne résidence de nos rois, beaucoup plus qu'en sa qualité de musée – reçoit plus de trois millions de visiteurs par an, alors qu'il n'est pas plus chargé de notre histoire que ne le sont les Tuileries.

À n'en pas douter, les Tuileries réédifiées réuniraient les Français sur un chef-d'œuvre retrouvé dont ils seront fiers et, au-delà des frontières, elles seraient l'objet d'un durable engouement pour une réussite spectaculaire à la hauteur de la culture européenne.

## Conclusion

Après ce que nous venons de voir, ne sommes-nous pas tentés de penser que la République française doit les Tuileries à la France et à l'Europe ?

Les restituer à l'extérieur telles qu'elles étaient à la fin du Second Empire, et à l'intérieur en modulant la décoration pour évoquer le siège du pouvoir sous tous les régimes afin de créer un musée des Tuileries dédié au XVIII<sup>e</sup> culturel et au XIX<sup>e</sup> siècle, serait un puissant symbole, un événement mondial qui rendrait à l'Europe un de ses plus prestigieux chefs-d'œuvre, un joyau du patrimoine mondial. Un projet qui porte en lui l'exception.

La V<sup>e</sup> République ne contredirait pas son aînée mais bien au contraire tiendrait l'engagement pris par la III<sup>e</sup> République devant la représentation nationale.

Il n'y a qu'une France malgré les changements de régime. Et aucun régime n'est propriétaire de la France, ni de son patrimoine, notre dépôt à tous, sacré et indivis.





## Annexes

### *Questions écrites de parlementaires et réponse du Ministre*

À la suite de la proposition de l'Académie du Second Empire, le 18 décembre 2002, de réfléchir à la reconstruction des Tuileries et de l'écho qu'en a fait la presse (*Le Figaro* des 28-29 décembre 2002), M. Bruno Bourg-Broc, député de la Marne et maire de Châlons-en-Champagne, a déposé le 27 janvier 2003 la question écrite suivante au ministre de la Culture et de la Communication :

*« En 1871, les émeutiers de la Commune de Paris ont incendié le palais des Tuileries, ainsi que l'Hôtel de Ville et la Cour des comptes. Ces deux derniers bâtiments ont été reconstruits, mais pas le palais des Tuileries, dont, au contraire, les ruines ont été arasées. La reconstruction, à laquelle s'était engagé en 1882 Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, lors de la loi décidant cet arasement, n'a jamais été entreprise depuis. Aujourd'hui, des voix se font entendre en faveur d'une telle reconstruction, qui permettrait de redonner un sens à la perspective du Louvre et procurerait de nouveaux locaux qui pourraient être utilisés pour augmenter les salles d'exposition du Louvre et notamment de présenter au public des objets et des meubles parvenant des Tuileries. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Ministre de la Culture et de la Communication quelles sont ses intentions en ce qui concerne une éventuelle reconstruction du palais des Tuileries et la destination qui pourrait être donnée aux locaux ainsi bâtis<sup>5</sup>. »*

Puis, le 3 février 2003, M. Bourg-Broc déposait une seconde question écrite :

*« M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Ministre de la Culture et de la Communication s'il envisage de s'associer à l'action de l'Académie du Second Empire tendant à la reconstruction du palais des Tuileries, incendié en 1871, puis rasé en 1881, sur l'emplacement de l'actuel jardin des Tuileries<sup>6</sup>. »*

Au lendemain de la présente communication « Faut-il reconstruire les Tuileries ? » à l'Académie des beaux-arts, M. Serge Mathieu, sénateur du Rhône, à son tour, déposa une question écrite au Ministre, rédigée comme suit :

*« M. Serge Mathieu demande à M. le Ministre de la Culture et de la Communication s'il envisage de s'associer à l'action de l'Académie du Second Empire tendant à la reconstruction du palais des Tuileries, incendié en 1871, puis rasé en 1881, sur l'emplacement de l'actuel jardin des Tuileries<sup>7</sup>. »*

5. *Journal Officiel*, 27 janvier 2003.

6. *Ibid.*, 3 février 2003.

7. *Ibid.*, 27 février 2003.

La réponse de M. Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la Communication, commune aux trois questions et publiée au *Journal Officiel* du 24 mars 2003 n'est pas négative :

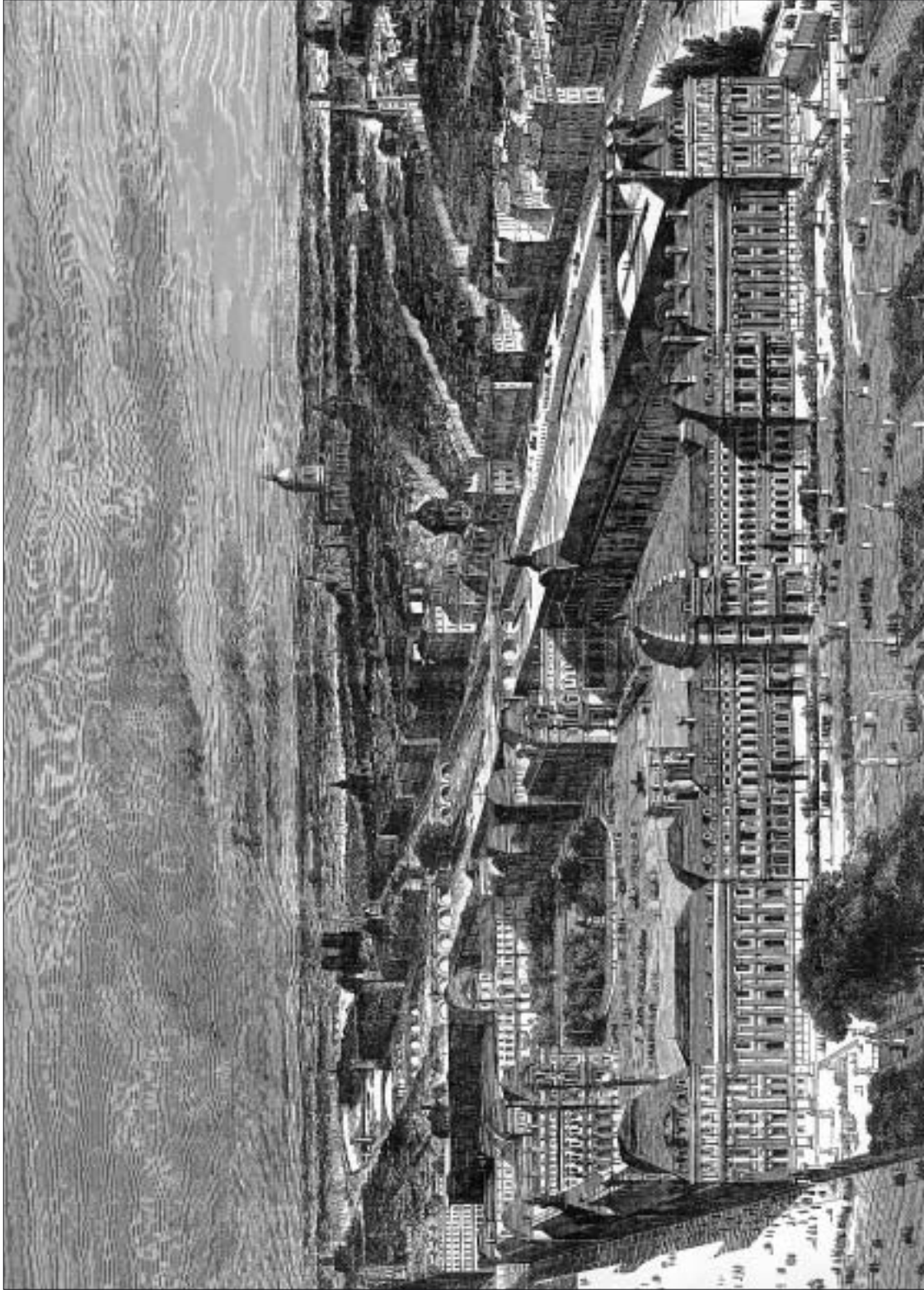
*« Lors de la guerre franco-allemande de 1870-1871, et particulièrement de la Semaine sanglante, qui vit la chute de la commune de Paris, plusieurs grands édifices publics de Paris ou de ses environs, comptant parmi les éléments les plus prestigieux de l'architecture française, furent incendiés. Le Palais Royal, le siège de la Cour des comptes et l'Hôtel de Ville de Paris furent rapidement reconstruits. Le Château Vieux de Meudon fut partiellement conservé et sauvé par sa transformation en observatoire, sous l'impulsion de l'astronome Jules Janssen ; mais les palais de Saint-Cloud et des Tuileries, dont le gros œuvre avait pourtant été assez bien conservé, et dont une restauration restait possible (plusieurs projets furent d'ailleurs proposés, comme l'installation d'un "palais de cristal" ou d'un "musée des ruines" dans les vestiges du palais de Saint-Cloud), furent finalement complètement rasés, pour des raisons tenant sans doute tant au coût de la restauration qu'au contexte politique de l'époque, et à la volonté de la jeune III<sup>e</sup> République de se démarquer des régimes précédents, en mettant à bas les symboles du pouvoir impérial. La disparition du palais des Tuileries anéantissait ainsi, quelques années seulement après son accomplissement par Napoléon III, le "grand dessein" d'unir les deux palais, entamé par Henri IV avec la construction de la Grande Galerie. S'il est aujourd'hui permis de regretter ces incendies et ces démolitions, qui ont privé la France de deux éléments parmi les plus précieux de son patrimoine historique et architectural, la question de la reconstruction du palais des Tuileries n'est pas sans poser des problèmes déontologiques de première importance. Convient-il, en rétablissant le palais dans ses dispositions d'origine, de "gommer" la trace de ces événements tragiques, qui comptent parmi les plus importants de notre histoire nationale ? Ce "nouveau" palais ne viendrait-il pas, tout en rétablissant la cohérence de l'ensemble Louvre-Tuileries, "barrer" la grande perspective unissant aujourd'hui le palais du Louvre, l'obélisque de Louqsor, l'arc de triomphe de l'Étoile et la Grande Arche de La Défense ? Comment, enfin, analyser une telle restitution, au regard de la charte de Venise, et comment qualifier cette copie d'une œuvre essentielle, à jamais disparue dans son authenticité ? Au nombre de ces monuments conservés figurent notamment d'importants vestiges du palais des Tuileries, réservés par l'État lors de la démolition du palais et de la vente de ses matériaux, pour conserver la trace du monument érigé par Philibert Delorme et Louis Le Vau. Ainsi, en 1884, deux arcades du rez-de-chaussée du palais, représentatives, l'une du style "français" de Delorme, l'autre du style antiquisant de Jean Bullant, son successeur dans le chantier des Tuileries, furent remontées au pied de la terrasse du Jeu de paume. Dans le cadre de la restructuration du jardin, et compte tenu de leur mauvais état, ces arcades furent démontées en 1993, et les pierres stockées au pied de la terrasse du Bord-de-l'Eau. L'extrême intérêt de ces vestiges du palais a amené le ministère de la culture et de la communication à commander à l'architecte en chef des monuments historiques en charge du palais du Louvre une étude préalable à la restauration et au remontage de ces arcades, qui ne peuvent toutefois plus être conservées à l'air libre, compte tenu de*

*leur fragilité. Cette opération (qui fait suite à l'installation, dans les galeries du Carrousel, d'éléments de la statuaire ornementale de l'édifice), comme le repérage et la restauration d'autres éléments du palais disparu, semblent devoir être envisagés en priorité, s'agissant d'authentiques vestiges de l'un des plus prestigieux palais de la Renaissance en France<sup>8</sup>. »*



---

8. *Journal Officiel*, 24 mars 2003.



*Les Tuileries, côté jardin, vers 1860, à gauche la rue de Rivoli, à droite la Seine après la réunion des Tuileries au Louvre (1852-1857)  
(extrait de l'agenda 1996, la France sous le Second Empire, Paris, Éditions Louis Pariente, 1995)*

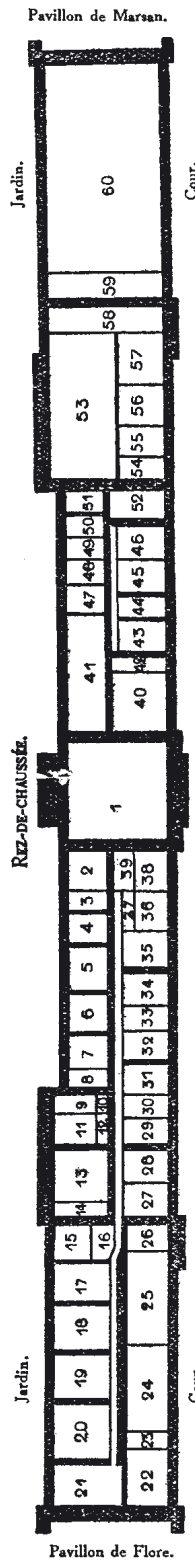




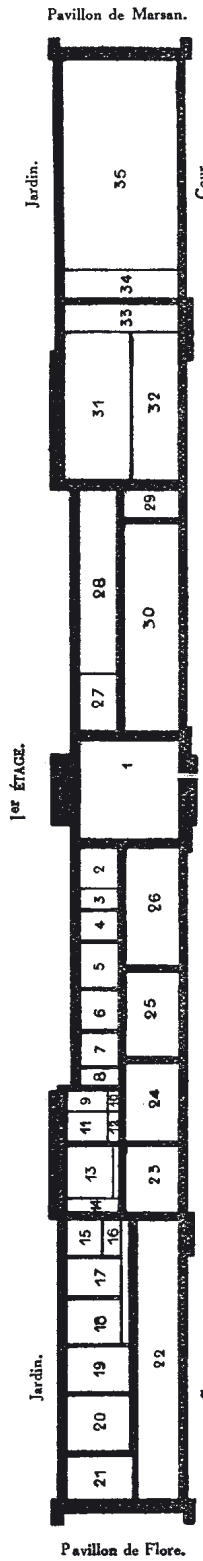
*L'ensemble Louvre-Tuileries. Projet Visconti retenu en 1852 par le prince Louis-Napoléon, président de la République. À droite, les Tuileries*



*Les Tuileries, côté jardin, en 1858*



26 à 35. Appartements du Prince impérial. — 26. Salon d'attente ou antichambre. — 27. Salon d'huissiers. — 28 et 29. Salon et chambre à coucher de miss Shaw. — 30. Salon d'atours. — 31. Salle à manger. — 32 et 33. Salons. — 34. Chambre à coucher. — 35. Grand salon. — 36. Salon des Officiers d'ordonnance. — 37. Dégagements. — 38. Salon d'attente. — 39. Antichambre. — 40. Vestibule de l'escalier d'honneur. — 41. Escalier d'honneur. — 42. Concierge. — 43 à 50. Appartements du comte Bacciochi. — 51 et 52. Antichambres. — 53. Chapelle. — 54 à 56. Appartements de l'aumônier. — 57. Sacristie. — 58. Antichambre et escalier. — 59. Salon, foyer, dégagements. — 60. Théâtre.

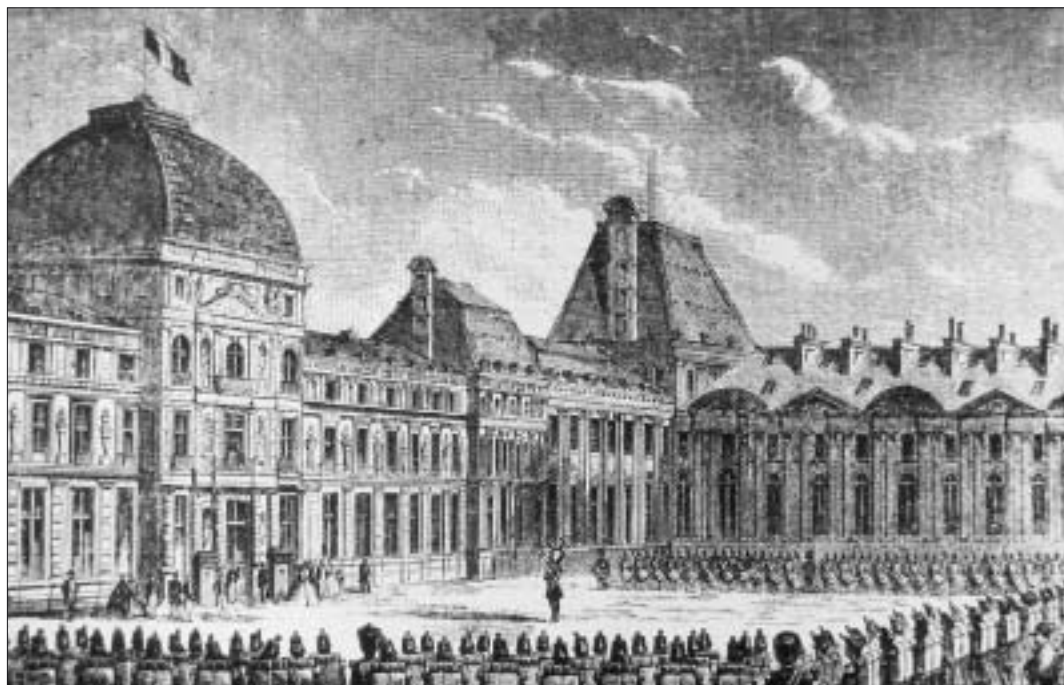


au Prince Impérial vers 1868. — 21. Escalier des appartements de réception. — 22. Galerie de Diane. — 23. Salon Louis XIV. — 24. Salle du Trône. — 25. Salon d'Apollon. — 26. Salon du Premier Consul. — 27. Salon de la Colonne. — 28. Escalier d'honneur. — 29. Salon des Gardes. — 30. Salon de la Paix. — 31. Chapelle. — 32. Galerie des Travées. — 33. Antichambre, galerie. — 34. Galerie du Théâtre. — 35. Théâtre.

1. Vestibule du pavillon de l'Horloge. — 2. Escalier de l'Impératrice. — 3 à 20. Appartements de l'Empereur : 3. Salon des huissiers. — 4. Salon du Chambellan. — 5. Salle du Conseil. — 6. Salon des Journaux. — 7. Cabinet de l'Empereur. — 8. Petit salon. — 9. Salle de bains. — 10. Dégagement et escalier conduisant aux appartements de l'Impératrice. — 11. Cabinet de toilette. — 12. Dégagements. — 13. Chambre à coucher. — 14. Dégagement et petit escalier. — 15. Petit salon. — 16. Escalier du sous-sol. — 17 à 20. Salons, cabinet de Mœquard. — 21. Escalier des appartements de réception. — 22. Vestibule et poste des Cent-gardes. — 23. Dégagements. — 24. Salle d'huissiers, inventions. — 25. Salon de Stuc.

1. Salon des Maréchaux. — 2 à 20. Appartements de l'Impératrice : 2. escalier. — 3. Salon des huissiers. — 4. Salon Vert. — 5. Salon Rose. — 6. Salon Bleu. — 7. Cabinet de travail. — 8. Petit salon. — 9. Salle de bains. — 10. Escalier conduisant chez l'Empereur. — 11. Cabinet de toilette. — 12. Dégagements. — 13. Chambre à coucher. — 14. Dégagements, petit escalier. — 15. Salon. — 16. Dégagements. — 17. Salon. — 18, 19 et 20. Salons de l'Impératrice jusqu'en 1858, qui servirent d'appartement

*Plan du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage des Tuileries sous le Second Empire (Jacques Boulenger, les Tuileries sous le Second Empire, Paris, Calmann-Lévy, 1932)*



*Cour du Carrousel : aubade du 1<sup>er</sup> janvier. Au balcon, l'Empereur et le Prince impérial*



*Photographie instantanée de l'arrivée du cortège de l'impératrice Eugénie.  
Arc de triomphe du Carrousel, porte des Tuileries*





*Le pavillon de Flore en 1869 vu des quais.  
À gauche, les Tuileries, côté jardin ; à droite, la galerie du bord de l'eau*



*Ruines des Tuileries, côté jardin.  
Au premier plan à droite, le petit escalier qui conduisait au bureau de Napoléon III  
(G. Lenôtre, les Tuileries, Paris, Firmin-Didot, 1932)*

Réalisation-fabrication  
Transfaire – 04250 Turriers  
Dépôt légal 41669, juin 2004